

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement Nombre de conseillers participant par visioconférence

13 0

Nombre de procurations données

0

Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

7

Référence

CC.2021-9-27 - 12.1

Point de l'ordre du jour

12.1

Objet

Remplacement à la commission de la circulation.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission de la circulation M. Christophe Olivier en remplacement de M. Fernand Weimerskirch ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Christophe Olivier

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Christophe Olivier, demeurant à Peppange, est nommé membre de la commission de la circulation.

Il remplace M. Fernand Weimerskirch.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement

13

Nombre de conseillers participant par visioconférence

0

Nombre de procurations données

0

Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

Référence

CC.2021-9-27 - 12.2

Point de l'ordre du jour

12.2

Objet

Remplacements à la commission culturelle.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe CSV de nommer à la commission culturelle Mme Nathalie De la Hoz en remplacement de M. Marcel Dostert;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission culturelle M. Thierry Raguet en remplacement de M. Jerry Bucari;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Nathalie De la Hoz

a obtenu

treize voix sur treize (13/13)

Thierry Raguet

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Mme Nathalie De la Hoz, demeurant à Roeser, est nommée membre de la commission culturelle.

M. Thierry Raguet, demeurant à Livange, est nommé membre de la commission culturelle.

Ils remplacent MM. Marcel Dostert et Jerry Bucari.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement

13

Nor

0

Nombre de conseillers participant par visioconférence Nombre de procurations données

0

Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

7

Référence

CC.2021-9-27 - 12.3

Point de l'ordre du jour

12.3

Objet

Remplacement à la commission de l'égalité des chances.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe CSV de nommer à la commission de l'égalité des chances M. Mauro Seabra en remplacement de Mme Suzette Dostert ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Mauro Seabra

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Mauro Seabra, demeurant à Kockelscheuer, est nommé membre de l'égalité des chances.

Il remplace Mme Suzette Dostert.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Nombre de conseillers présents physiquement

13

Statistiques

Nombre de conseillers participant par visioconférence

0 0

Nombre de procurations données Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

7

Référence

CC.2021-9-27 - 12.4

Point de l'ordre du jour

12.4

Objet

Remplacement à la commission de l'environnement.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission de l'environnement M. Angelo Lourenço en remplacement de M. Fernand Weimerskirch;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Angelo Lourenço

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Angelo Lourenço, demeurant à Crauthem, est nommé membre de la commission de l'environnement.

Il remplace M. Fernand Weimerskirch.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement

13

Nombre de conseillers participant par visioconférence

0

Nombre de procurations données

0

Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

7

Référence

CC.2021-9-27 - 12.5

Point de l'ordre du jour

12.5

Objet

Remplacement à la commission des finances.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission des finances M. Sérgio Gomes Cordeiro en remplacement de M. Fernand Weimerskirch ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Sérgio Gomes Cordeiro

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Sérgio Gomes Cordeiro, demeurant à Peppange, est nommé membre de la commission des finances.

Il remplace M. Fernand Weimerskirch.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME (Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement 13 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 0 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

7

Référence

CC.2021-9-27 - 12.6

Point de l'ordre du jour

12.6

Objet

Remplacements à la commission de la jeunesse.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives;

Vu la proposition du groupe CSV de nommer à la commission de la jeunesse M. Kim Lopez Mendes en remplacement de M. Claude Bertrand;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission de la jeunesse M. Lenny Karp en remplacement de M. Angelo Lourenço;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Kim Lopez Mendes

a obtenu

treize voix sur treize (13/13)

Lenny Karp

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

M. Kim Lopez Mendes, demeurant à Kockelscheuer, est nommé membre de la commission de la jeunesse.

M. Lenny Karp, demeurant à Crauthem, est nommé membre de la commission de la jeunesse.

Ils remplacent MM. Claude Bertrand et Angelo Lourenço.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique: 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement 13 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 0 7

Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

Référence

CC.2021-9-27 - 12.7

Point de l'ordre du jour

Objet

Remplacement à la commission scolaire.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission scolaire Mme Bettina Ballmann en remplacement de M. Jerry Bucari;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Bettina Ballmann

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Mme Bettina Ballmann, demeurant à Bivange, est nommée membre de la commission scolaire.

Elle remplace M. Jerry Bucari.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,



aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 27 septembre 2021

Date de l'annonce publique : 17/09/2021

Date de la convocation des conseillers : 17/09/2021

Mode de participation

Présences

JUNGEN, bourgmestre; STRECKER, échevin; REDING, échevin; BALLMANN, conseillère; BRIX, conseillère; CARELLI, conseillère; FISCH, conseiller; FLAMMANG, conseillère; KLINSKI, conseillère; LOURENÇO MARTINS, conseiller; MICHELS, conseiller; POMPIGNOLI, conseiller; STOFFEL, conseiller; INGLEBERT, secrétaire communal.

Visioconférence

Néant.

Procuration

Néant.

Absences

Néant.

Statistiques

Nombre de conseillers présents physiquement Nombre de conseillers participant par visioconférence

13 0

Nombre de procurations données

0

Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020

7

Référence

CC.2021-9-27 - 12.8

Point de l'ordre du jour

12.8

Objet

Remplacement à la commission sociale.

Le conseil communal,

Considérant que suite à la défection de plusieurs de leurs membres les groupes CSV et LSAP proposent d'effectuer plusieurs remplacements dans différentes commissions consultatives ;

Vu la proposition du groupe LSAP de nommer à la commission sociale Mme Sonia Pimenta en remplacement de M. Jerry Bucari ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

S'agissant d'une nomination au sens de l'article 32 de la loi communale, mais qui n'est pas visée par l'article 19 alinéa 3 de la même loi, il est délibéré en séance publique en ayant recours au scrutin secret ;

Procède

par vote secret à la nomination sous rubrique.

Il résulte du procès-verbal du scrutin secret que :

Sonia Pimenta

a obtenu treize voix sur treize (13/13)

Mme Sonia Pimenta, demeurant à Peppange, est nommée membre de la commission sociale.

Elle remplace M. Jerry Bucari.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR EXPEDITION CONFORME

1

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 30 septembre 2021

Le bourgmestre,